



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 janvier 2025

Nombre effectif	
Légal	39
En exercice	39
Présents	31
Votants	39

### Etaient présents :

Simon LECLERC Maire, Philippe EMERAUX Maire délégué, M. ROL, P. BERARD, M. DEMANGEON, JM. ROCHE, C. DAMIANI, JJ. DACUNHA, R. PAUTRAT, A. MARQUES, J. SIMONIN, MF. VALENTIN, M. CHAVAL, MA. HARMAND, C. LAURENT, G. PISANO, D. SEGURA, F. LAMAZE, C. JEANNOEL, C. LEMAIRE, C. GILLET, C. SCHMIEDERER, A. ALBRECHT, H. AURY, A. WEINBISSINGER, D. MONTESINOS, P. COLLE, G. HOCQUARD, JF. MERLIN, F. LOUIS, E. ELHOMSY

*Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Conformément à l'article 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

### Pouvoirs :

JC. ETIENNE donne pouvoir à P. EMERAUX, S. FARNOCCHIA à C. LAURENT, M. FURGAUT à A. MARQUES, M. GAU-CHWALISZEWSKI à M. ROL, S. HARROY à JM. ROCHE, N. LEONARDI à C. DAMIANI, C. LETOURNEUR à G. PISANO, F. SZATKOWSKI à M. DEMANGEON

Mme Claudine DAMIANI a été élue Secrétaire de séance.

\*\*\*

### N°15A

### CONSTITUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Election des représentants du Conseil Municipal

Conformément aux articles L.123-6, R.123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à chaque renouvellement du Conseil Municipal, ce dernier doit procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à bulletin secret, à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Un appel à candidature est effectué.

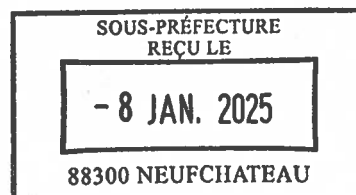
Il est constaté qu'une liste de candidates aux fonctions de représentants du Conseil Municipal au sein du CCAS est déposée.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

**Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au représentant de  
l'Etat le 08/01/25 et de sa publication  
ou de sa notification le.....**

**Le Maire**

S. Leclerc



Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
• Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
• Nombre de suffrages blancs	1
• Nombre de suffrages nuls	1
• Nombre de suffrages exprimés	37
• Majorité absolue	19

La liste « Simon LECLERC » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés représentants du Conseil Municipal au sein du CCAS dans l'ordre de la liste telle qu'elle est présentée :

- 1. Claudine DAMIANI
- 2. Marie-Françoise VALENTIN
- 3. Grazia PISANO
- 4. Christiane LETOURNEUR
- 5. Emile ELHOMSY
- 6. Jean-François MERLIN
- 7. Carole SCHMIEDERER
- 8. Dominique SEGURA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Maire,



Simon LECLERC.

